



PREFET DE L'INDRE

Châteauroux, le 22 février 2018

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE par les particules en suspension (PM₁₀)

Ligair – l'agence de surveillance de la qualité de l'air en région Centre Val de Loire – nous informe du dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les particules en suspension PM10 aujourd'hui. La situation devrait perdurer les prochains jours, engendrant le déclenchement de la procédure d'alerte par persistance, à partir demain vendredi 23 février 2018.

Conformément à l'arrête préfectoral du 6 décembre 2017, il vous est demandé d'observer les recommandations et mesures réglementaires décrites dans le communiqué annexé.

Le site internet www.ligair.fr vous permet de suivre les concentrations journalières de polluants dans la région.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse :

Aline CARRAT

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 02.54.29.50.54

Mèl : pref-communication@indre.gouv.fr